



Le 15.01.2024, à Draguignan

**SYNDICAT PÉNITENTIAIRE
DES SURVEILLANTS**

Le Bureau Local
Maison d'Arrêt de Draguignan
sps.draguignan@gmail.com

A

Madame la Directrice de la M.A Draguignan

Objet : Gestion préoccupante.

Madame la Directrice,

Par la présente, nous souhaitons attirer votre attention sur la gestion des surveillants de la maison d'arrêt de Draguignan et nous aimerions obtenir des éclaircissements sur plusieurs points.

Tout d'abord, nous souhaitons des clarifications concernant les rappels imposés visant à supprimer un RH le mardi ou le vendredi pendant la semaine dite "petite". Madame la Directrice, je tiens à vous rappeler l'importance du repos pour les agents ainsi que les risques psychosociaux associés. Les agents sont à bout, tant physiquement que moralement ; ils n'ont guère de vie familiale. Les plafonds de 108 heures sont régulièrement dépassés et les heures supplémentaires ne sont rémunérées que bien plus tard, alors que les agents aimeraient les percevoir plus rapidement. On nous demande de revenir faire des heures pour lesquelles nous faisons crédit. Il en va de même pour le retrait du week-end de nuit (VSD) au retour de congés : ce système fonctionnait bien, et sa suppression donne l'impression que l'on cherche à nous retirer tout ce qui marche bien. De plus, nous voudrions comprendre pourquoi certains agents présents cet été n'ont pas reçu de lettre de félicitation comme d'autres. Existe-t-il des critères de distinction entre agents ?

Nous attendons une réponse claire sur ce point.

Aussi, notre organisation syndicale (SPS) souhaiterait connaître votre position concernant la descente de nuit (DN), celle-ci n'étant pas indiquée sur le planning initialement prévu. Aucun rappel ne peut être possible sur un premier RH). Madame la Directrice, nous avons bien compris que sans la position (DN) descente de nuit les agents sont systématiquement rappelés sur leur première RH. **Pour cette situation ubuesque, notre organisation syndicale exige que la gestion soit mise en conformité.**

Encore, nous avons remarqué que la surveillance des agents par caméras pendant le repas du soir le week-end conduit à des appels téléphoniques pour réprimander l'agent et le menacer d'une demande d'explication. Nous souhaiterions savoir si cela relève d'une directive de votre part, ou d'une liberté farfelue et frauduleuse de certains officiers. **Il est opportun de vous rappeler que cette pratique est illégale et non conforme aux réglementations de la CNIL.**

En outre, notre organisation syndicale aimerait obtenir la liste des personnels déclarés et autorisés à visionner ces caméras.

Pour finir, Madame la Directrice, les surveillants expriment leur mécontentement et leur épuisement. Il y a une inquiétude légitime que l'état actuel des choses, qui ressemble à une marmite sous pression sur le point d'éclater, ne soit insoutenable. La position du SPS est on ne peut plus explicite : **en l'absence de discussion et de solutions proposées rapidement, nous ne resterons pas inactifs face à ces circonstances.**

En conclusion, notre Organisation Syndicale est ouverte à toute discussion ou proposition de solution visant à améliorer les conditions de travail des surveillants.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'expression de nos sentiments respectueux.

Le bureau local